



andera
PARTNERS

ACTION FOR CLIMATE
AND SUSTAINABILITY

RAPPORT ARTICLE 29

LOI ENERGIE CLIMAT

JUIN 2026

Sommaire

Introduction

- Périmètre réglementaire
- Présentation de la démarche générale
- Initiatives et organisations externes

I. Gouvernance et moyens dédiés

- Gouvernance ESG
- Formation interne
- Politique de rémunération

II. Stratégie d'engagement

- Dialogue avec les entreprises
- Avancement de l'engagement
- Classification SFDR de nos fonds

III. Taxonomie Européenne et combustibles fossiles

- Eligibilité et alignement à la Taxonomie Européenne
- Combustibles fossiles

IV. Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives au cœur du cycle d'investissement

- Présentation générale
- Phase d'investissement
- Période de détention
- Cession

V. Zoom sur les risques climat et biodiversité

- Intégration des risques de durabilité et incidences négatives liés au changement climatique et à la biodiversité au cœur du cycle d'investissement
- Démarche spécifique pour la lutte contre le changement climatique
- Démarche spécifique pour la préservation de la biodiversité



INTRODUCTION

Périmètre réglementaire

Cette politique couvre l'ensemble des activités d'investissement d'Andera Partners. Elle permet de répondre aux obligations du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure ») et de l'article 29 de la loi Energie-Climat.

Le rapport ci-après couvre le périmètre suivant :

- Les publications au niveau de l'entité correspondant aux exigences de déclaration en vertu de l'article 29 de la loi française sur l'énergie et le climat (et du décret d'application N0.2021-663) ;
- Les publications au niveau fonds pour les fonds de plus de 500 millions d'euros d'encours

En revanche, Andera Partners n'est pas soumise à l'obligation de publier les principales incidences négatives au niveau de la société de gestion (règlement SFDR).

Présentation de la démarche générale

Andera Partners, société de gestion française et européenne, spécialisée dans l'investissement non coté, a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs dans leur stratégie de croissance.

En tant qu'investisseur actif visant depuis 20 ans la transformation concrète des sociétés accompagnées, Andera Partners se doit aujourd'hui d'être une force de contribution majeure face aux défis posés par le changement climatique et la crise de la biodiversité.

Notre ambition en faveur de la durabilité se renforce continuellement depuis 15 ans.

Chacune des sociétés de notre portefeuille peut à son niveau contribuer à apporter des solutions durables pour préserver la capacité de nos sociétés à vivre sur notre planète.

Nous agissons sur deux leviers de contribution principaux :

Dans tous nos fonds, **en accompagnant les entreprises** vers des modèles plus durables

- Tous nos derniers fonds levés sont classifiés article 8 ou 9 selon SFDR
- **Une stratégie ESG a été définie pour chaque fonds.**

A travers **des fonds thématiques**, générant nativement un impact positif sur la société :

- A travers nos fonds dédiés à la **transition environnementale** (Andera Infra)
- A travers nos fonds dédiés à l'innovation au service de la **santé** (Andera Life Sciences)

Initiatives et organisations externes

SIGNATAIRE DES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE L'ONU, **UNPRI**, DEPUIS 2012



Notation 2025

Policy Governance and Strategy : **100%**



Confidence Building Measures : **100%**



Direct Private Equity : **99%**



SIGNATAIRE DE L'**INITIATIVE CLIMAT INTERNATIONAL** DEPUIS 2019



Principes de l'ICi :

1. Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises ;
2. Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés ;
3. Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance.

SIGNATAIRE DE LA **CHARTÉ PARITÉ DE FRANCE INVEST** DEPUIS 2020



Engagements de la société de gestion :

1. Adopter des pratiques de recrutement plus inclusives
2. Mettre en place des mesures pour retenir les talents féminins dans nos sociétés de gestion
3. Objectifs : 30% de femmes au sein des comités d'investissement et 40% de femmes dans les équipes d'investissement

Engagements des entreprises en portefeuille:

1. Promouvoir la parité
2. Objectif : 30% de femmes dans les instances de gouvernance des sociétés avec des effectifs supérieur à 500 salariés

SIGNATAIRE DE LA CHARTE **PARTAGE DE LA VALEUR** DE FRANCE INVEST DEPUIS 2023



Engagements :

Pour toutes les sociétés rentables et ayant un effectif supérieur ou égal à 11 salariés :

- Mettre en place dans un délai de 12 mois (ou promouvoir, dans le cas de la dette privée) un dispositif de partage de la valeur (intéressement, primes de partage de la valeur ou participation)

Au sein de la société de gestion :

- Mesurer chaque année le niveau et la nature de la couverture des participations par un dispositif de partage de la valeur

ENGAGEMENT ET VALIDATION PAR LA **SCIENCE BASED TARGETS INITIATIVE** (SBTi) DEPUIS 2023



Au niveau de la société de gestion :

- Andera Partners s'engage à réduire de 50% ses émissions de GES de scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2019

Au niveau du portefeuille (scope 3, catégorie 15) :

- Andera Partners s'engage à ce que 100% des sociétés investies éligibles aient validé auprès du SBTi leur trajectoire de décarbonation, d'ici 2033

ANDERA PARTNERS, MEMBRE ACTIF DE LA **FINANCE FOR BIODIVERSITY FOUNDATION** DEPUIS 2024



Andera Partners est membre du sous-groupe « Measurements, protocols and standards » dans lequel est étudié le potentiel de standardisation des mesures de l'impact/dépendance sectoriel et géographique sur la nature pour les acteurs de la finance.

MEMBRE D'**INVEST EUROPE** DEPUIS 2026

Andera Partners est un membre actif de la commission Sustainability et des groupes de travail sur l'intelligence artificielle et la biodiversité d'Invest Europe.



AUTRES INITIATIVES



United Nations
Global Compact



TASK FORCE ON
CLIMATE-RELATED
FINANCIAL
DISCLOSURES



A large flock of birds, possibly terns, is seen in flight against a vibrant blue sky. The birds are silhouetted against the sky, creating a dynamic pattern of dark shapes. The sky transitions from a deep blue at the top to a lighter, orange-tinged blue near the horizon, where soft, white clouds are visible. The overall mood is serene and expansive.

I GOUVERNANCE ET MOYENS DEDIES A L'ESG

Gouvernance ESG



L'équipe Sustainability est composée de 4 ETP soit 3% des ETP totaux d'Andera Partners au 31.12.2025.

La gouvernance d'Andera Partners est une gouvernance collégiale composée d'un Conseil de Gérance (2 membres), d'un Collège des Associés (13 membres représentant les principales activités d'Andera Partners) et d'un comité stratégique composé de 8 membres. L'intégration systématique et annuelle de l'ESG à l'ordre du jour du comité stratégique est réalisée depuis 2022. L'équipe Sustainability, rattachée à la Gérance, a pour mission de coordonner la mise en œuvre des initiatives ESG et de définir et déployer une stratégie sustainability pour la société de gestion et ses participations.



Formation interne

Chez Andera Partners, le développement durable et l'intégration des critères ESG sont au cœur de toutes les activités d'investissement. Afin de s'assurer que les professionnels de l'investissement et l'ensemble du personnel disposent de tous les outils nécessaires pour identifier, évaluer et gérer les risques et opportunités ESG, la société a mis en place un cadre structuré et continu de formation et d'accompagnement en matière d'ESG.

Formation et renforcement des capacités

1. Formation en ligne obligatoire sur les critères ESG : tous les nouveaux collaborateurs d'Andera Partners suivent une introduction à la philosophie, aux politiques et aux processus ESG d'Andera dans le cadre de leur parcours d'intégration. Cette session présente la politique d'investissement responsable d'Andera Partners.
2. Sessions de formation ESG annuelles : Des sessions de formation ESG sont organisées au moins une fois par an pour toutes les équipes d'investissement et certaines fonctions transverses (ex: business development, middle officers). Ces sessions sont animées par l'équipe Sustainability d'Andera Partners et portent sur différents thèmes tels que l'intégration de l'ESG dans le cycle d'investissement (processus, outils...) ou encore les engagements ESG des fonds.
3. Ateliers thématiques et approfondissements : Des ateliers ponctuels sont organisés tout au long de l'année sur des thèmes ESG spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire.
4. ESG WEEK : Andera Partners organise depuis 2019 une semaine dédiée à l'ESG, avec des ateliers couvrant différents thèmes liés au développement durable, tels que le climat, la biodiversité, la diversité, le partage de la valeur, les risques physiques et de transition...

Accompagnements et ressources permanentes

1. Support de l'équipe Sustainability: L'équipe Sustainability apporte un soutien aux équipes d'investissement lors des phases de due diligence, de préparation des comités d'investissement et de suivi du portefeuille.
2. Outils et cadres ESG: Les équipes d'investissement utilisent les outils propriétaires d'Andera dédiés à la due diligence ESG pour analyser la conformité aux critères d'exclusion ESG, les risques liés au climat et à la biodiversité, les enjeux de développement durable selon le SASB, la contribution aux ODD des Nations unies, ainsi que le potentiel d'alignement sur la taxonomie.

Politique de rémunération

En réponse à l'article 5 du Règlement SFDR, la politique de rémunération d'Andera Partners intègre la prise en compte des risques de durabilité et sera renforcée à l'avenir. Andera Partners a une approche de la rémunération liée à la performance mesurée de telle sorte qu'elle n'encourage pas la prise de risques. L'objectif d'Andera Partners est de créer un cadre de rémunération raisonnable et approprié, et de garantir que ses collaborateurs ne sont pas encouragés à prendre des risques jugés excessifs et/ou inappropriés y compris en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.

Toute décision relative à l'attribution de la rémunération variable pour une équipe ou pour un collaborateur prend en compte le résultat de la société et de l'équipe et intégrera progressivement des critères ESG, notamment en termes de risques en matière de durabilité.

Ainsi, quatre des six équipes d'investissement d'Andera Partners se sont engagées à lier leur Carried Interest à des critères ESG. Pour les derniers fonds Andera MidCap, Andera Infra, Andera Life Sciences et Andera Expansion, 10 à 30% du Carried des équipes est conditionné à l'atteinte des engagements ESG. En cas de non atteinte des engagements ou des KPIs, la part du carried associée sera versée à la fondation Andera Partners.



II STRATEGIE D'ENGAGEMENT

Dialogue avec les entreprises

Notre ambition en tant qu'investisseur responsable est d'accompagner les entreprises dans lesquelles nous investissons à être pérennes dans un monde où les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux sont croissants afin de faire de la durabilité un axe stratégique fort, une source d'innovation, de création de valeur et un facteur de différenciation. Andera Partners perçoit le dialogue et l'engagement comme un pilier important de sa relation avec les sociétés en portefeuille. Andera Partners peut être amenée à accompagner les sociétés en portefeuille dans la mise en œuvre de leur stratégie de durabilité, de leur gestion des risques, de leur politique environnementale, sociale et de bonne gouvernance.

En effet, l'accompagnement des sociétés en portefeuille à la mise en place d'une démarche ESG fait partie intégrante de la stratégie d'Andera Partners. Cet engagement auprès des sociétés est détaillé dans la partie IV de ce document.

Les sujets ESG sont adressés de manière systématique avec la quasi-totalité des sociétés en portefeuille (exception des sociétés en cours de cession), via le reporting annuel. Depuis 2018, plus de 100 entreprises ont été accompagnées de manière plus poussée sur les sujets ESG.

Si les conditions de l'investissement réalisé le permettent, Andera Partners demande systématiquement un siège au sein des instances de gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit.

Lancé en 2023, le programme Andera Solutions Climat propose aux participations un accompagnement personnalisé en cinq étapes pour comprendre les enjeux de décarbonation et s'engager dans une trajectoire et un plan de décarbonation. En 2023 et 2025, 31% des sociétés éligibles du portefeuille ont bénéficié du programme.



SENSIBILISATION

Sensibiliser les équipes de direction aux questions liées au climat et à l'initiative SBTi



EMPREINTE CARBONE

Mesurer l'empreinte carbone ou revoir les empreintes existantes



TRAJECTOIRE

Définir une trajectoire de décarbonisation conforme à l'Accord de Paris et aux critères du SBTi



ENGAGEMENT SCIENCE BASED TARGETS

Remplir les documents à transmettre au SBTi avec l'aide d'Andera Partners



PLAN DE DECARBONATION

Définir un plan de décarbonation afin d'identifier les mesures permettant de limiter les impacts de l'entreprise



POLITIQUE DE VOTE ET ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL

La politique de vote d’Andera Partners a pour but de favoriser les projets d’entreprise, la création de valeur et le développement d’activités économiques dans des conditions rentables pérennes et équitables. **Andera Partners encourage la mise en place des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, d’une politique sociale responsable et la protection de l’environnement.** Andera Partners vote dans l’intérêt exclusif des investisseurs des fonds que la société de gestion gère.

La Politique d’Engagement Actionnnariale ayant pour but de présenter la stratégie d’Andera Partners en matière d’engagement actionnnarial et d’investissement sur le long terme est formalisée au sein d’un document publié sur le site internet d’Andera Partners.

RESULTATS DU DIALOGUE, CHIFFRES CLES 2025



*Qu'elle soit estimée (proxy) ou réalisée via la méthodologie Bilan Carbone ou GHG Protocol

PRESTATAIRES

La société de gestion a fait appel à **10 principaux prestataires externes** au cours de l’année afin de l’accompagner sur les enjeux de durabilité.

Classification SFDR de nos fonds

Andera Infra

Andera Smart Infra 1, Terra Nea,
Smart infra II
Fonds classés **Article 9** selon SFDR

Andera Life Sciences

Andera BioDiscovery 6 et 7
Fonds classés **Article 8** et **Article 9**
selon SFDR

Andera Expansion

Andera Expansion 3 et 4
Fonds classés **Article 8** et **Article 8**
avec une poche d'investissement
durable selon SFDR

Andera Midcap

Andera Midcap 5 et 6
Fonds classés **Article 8** selon SFDR

Andera Acto

Andera Acto V
Fonds classés **Article 8** selon SFDR

Andera Co-Invest

Andera Co-invest I, II et III
Fonds classés **Article 8** selon SFDR

Les autres fonds d'Andera Partners sont classés
Article 6 selon le Règlement SFDR.

Quelques ratios :

1,4 € Mds

Investis dans des **solutions environnementales et médicales**,
représentant 23 % de nos encours sous gestion.

68%

Des encours sous gestion prennent en compte des critères
ESG (classés Article 8 ou 9 selon SFDR)

100%

Des derniers fonds levés pour chacune des stratégies
d'investissement d'Andera Partners sont classés Article 8 ou 9
selon SFDR.

III TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES



Taxonomie européenne

La Taxonomie européenne est un système de classification de l'Union Européenne qui permet d'identifier les activités considérées comme durables dans le but d'orienter une partie du financement vers ces dernières. Elle repose sur six objectifs principaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité, la transition vers une économie circulaire, la prévention de la pollution et la gestion durable de l'eau et des ressources marines.

Andera Partners a lancé une première analyse d'éligibilité et d'alignement au regard du règlement Taxonomie (UE 2020/852) en 2023. Cependant à ce jour, moins de 1% des participations d'Andera Partners mesure le taux d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie de leurs activités.

Les sociétés du portefeuille des fonds d'investissements alternatifs gérés n'étant pas elles-mêmes assujetties à l'article 8 du règlement Taxonomie, Andera Partners n'a pas été en mesure de produire le pourcentage d'investissements (chiffre d'affaires, Opex, Capex) éligibles et alignés à la Taxonomie européenne. Andera Partners a privilégié une approche conservatrice pour ces différentes stratégies d'investissement à l'exception du fonds Andera Smart Infra 1 dont la thèse est l'investissement dans les infrastructures de la transition énergétique et environnementale.

Combustibles fossiles

0%

des encours d'Andera Partners sont des encours dans des **entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles** au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR).

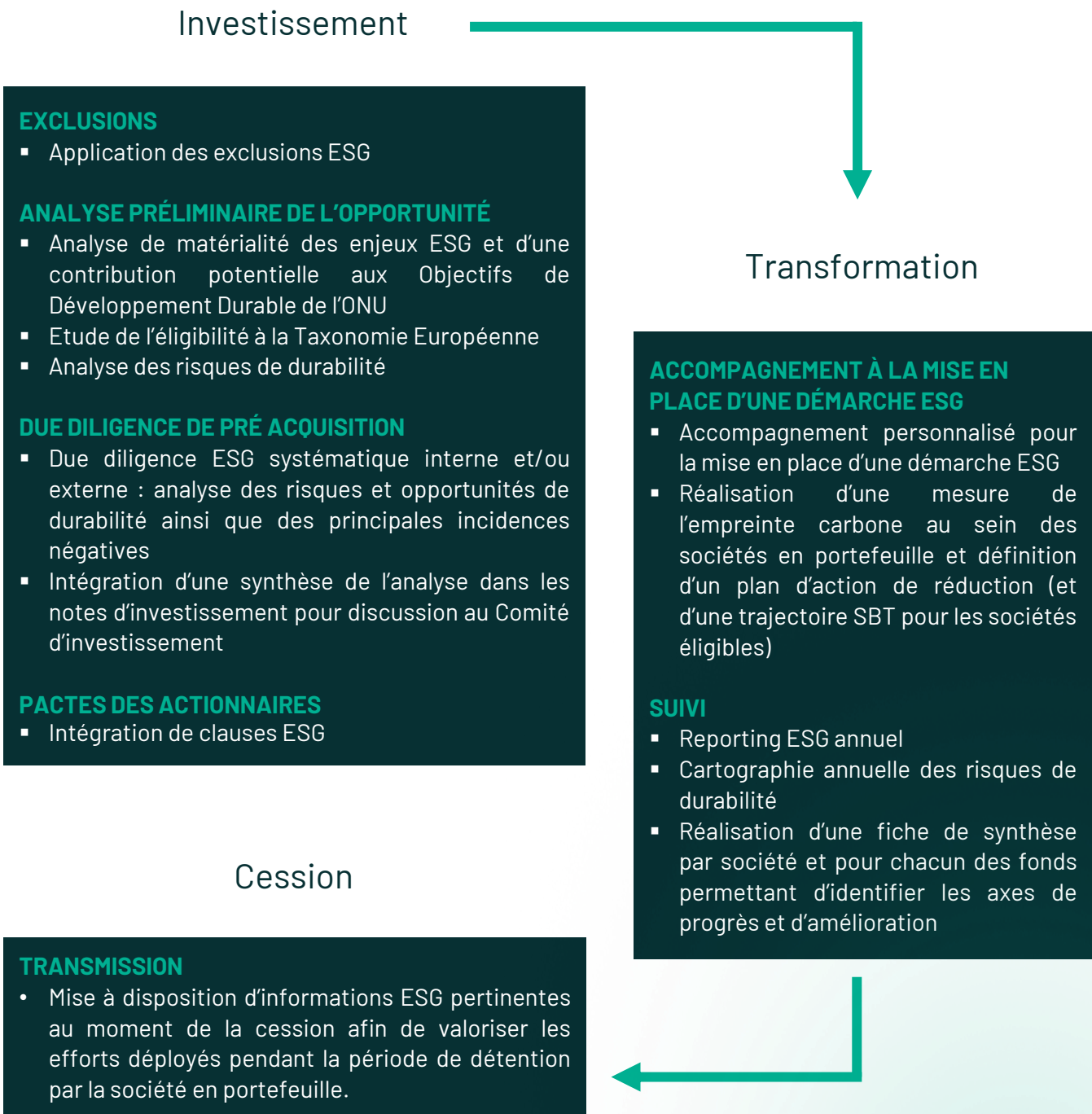
IV INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ ET DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES AU CŒUR DU CYCLE D'INVESTISSEMENT



Présentation générale

En raison de la diversité des tailles et des secteurs des sociétés dans lesquelles Andera Partners investit, l'intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité est réalisée dans une logique de prise en compte de la matérialité des enjeux par rapport au modèle d'affaire.

Cette prise en compte des risques de durabilité et des principales incidences négatives est intégrée et formalisée pour l'ensemble des fonds d'Andera Partners à chaque étape du cycle d'investissement :



Le cadre de gestion des risques est revu annuellement afin d'assurer sa pertinence.

Intégration des risques durabilité et PAI pendant la phase d'investissement

EXCLUSIONS ESG

Exclusion systématique des sociétés affiliées aux secteurs listés en annexe (100% d'encours gérés sont couverts par cette politique d'exclusion), incluant une exclusion totale des investissements dans le charbon et hydrocarbures non conventionnels (0% des encours d'Andera sont affiliés à ces secteurs).

Par ailleurs, sont exclues toute société présentant dès la phase de préinvestissement un risque de durabilité élevé pouvant avoir un impact sur la valeur de l'investissement (exemples de risques majeurs : risques physiques ou de transition en lien avec le changement climatique, réputation, gouvernance) et/ou avec un risque élevé d'incidence négative sur les facteurs de durabilité.

ANALYSE PRÉLIMINAIRE ESG DE L'OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT

Une grille d'analyse ESG a été développée en interne et est aujourd'hui systématiquement déployée par l'ensemble des équipes en phase de préinvestissement. Elle comporte :

- une estimation de l'impact d'un investissement sur les Objectifs de Développement Durable
- une pré-analyse du potentiel d'éligibilité de l'opportunité d'investissement à la taxonomie verte européenne
- une analyse des enjeux ESG matériels spécifiques au secteur et à l'industrie (à partir du référentiel ESG du SASB)
- une analyse des dépendances et impacts sur la Biodiversité et eau
- une étude de l'exposition des principaux sites des entreprises cibles aux risques physiques liés au changement climatique

DUE DILIGENCE ESG PRÉ-ACQUISITION

Une due diligence ESG est systématiquement réalisée avant l'investissement. Ses modalités dépendent de la typologie d'investissement et la matérialité des enjeux de durabilité ainsi que la classification des fonds, au regard du Règlement SFDR. L'objectif est d'analyser les risques, opportunités et éventuelles incidences négatives sur les facteurs de durabilité de la cible.

Selon l'importance des enjeux de durabilité pré-identifiés, 3 approches sont appliquées :

- **Due diligences ESG internes** à partir d'un questionnaire adressé au management (questions sur les thématiques Sociales, Environnementales, Sociétales, Ethiques et de Gouvernance) ;
- **Due diligences ESG externes** sur les principaux risques (due diligence sociale, due diligence HSE / Environnementale en cas de matérialité importante notamment sur les enjeux climatiques, l'utilisation des ressources en lien avec la biodiversité, les risques industriels et plus largement toutes formes de pollution dans l'air, les sols ou l'eau) ;
- **Due diligences stratégiques** intégrant les enjeux ESG au cœur de l'analyse stratégique et commerciale.

Une synthèse des conclusions de cette due diligence est intégrée dans les notes d'investissement présentées en comité d'investissement. Les conclusions de la due diligence ESG fait partie intégrante de la décision d'investissement.

CARACTERISATION ET SEGMENTATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG ANALYSÉS

Les risques et opportunités pris en compte en phase de préinvestissement mais également lors de l'accompagnement des sociétés dans lesquelles nous investissons varient selon les caractéristiques de l'entreprise en question : taille, géographie, secteur d'activité...

Cela peut couvrir les thématiques suivantes :

- Achats responsables et gestion de la chaîne de valeur
- Conditions de travail
- Droits de l'homme
- Pratiques de vente
- Achats et circularité
- Risque physique lié au changement climatique
- Qualité et sécurité des produits
- Bien-être des consommateurs
- Gestion de l'énergie
- Emissions de GES
- Eau et rejets dans l'eau
- Impacts environnementaux
- Gestion des risques réglementaires
- Concurrence et éthique des affaires
- Gestion des risques critiques
- Santé et Sécurité des collaborateurs
- Gestion des déchets dont déchets dangereux
- Attractivité et rétention des collaborateurs
- Diversité et inclusion
- Résilience du Business Model
- Respect des données et cybersécurité

En parallèle des thématiques adressées avec les entreprises lors des phases de préinvestissement et de détention, Andera Partners effectue des travaux au niveau de la société de gestion pour appréhender au mieux les risques ESG afférents. Ces travaux s'effectuent en collaboration avec l'équipe ESG et Conformité.

PACTES DES ACTIONNAIRES

Les clauses standards intégrées dans les pactes des actionnaires comprennent systématiquement les clauses suivantes :

- ESG
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Lutte contre la corruption
- Clause carbone ou SBTi pour certains de nos derniers fonds

Du fait de notre engagement pour la décarbonation de notre portefeuille, nous ajoutons progressivement des clauses concernant l'adoption de trajectoire carbone alignée avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 2°C voir 1,5°C.

Transformation & suivi ESG au cours de la période de détention

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE DÉMARCHES ESG

Andera Partners s’engage à accompagner les participations dans leur démarche de progrès tout au long de la durée d’investissement. Nous veillons à accompagner les participations dans la prise en compte des meilleures pratiques Sociales, Sociétales, Environnementales, Ethique et de Gouvernance et à prévenir ou atténuer les risques de durabilité auxquels elles peuvent être exposées ainsi que les éventuelles incidences négatives liées à leurs activités.

Des accompagnements spécifiques sont proposés aux sociétés de portefeuille par l’équipe Sustainability d’Andera Partners et ponctuellement avec le support d’un cabinet de conseil externe. L’objectif est d’accompagner le management dans la définition d’une feuille de route ESG assortie d’objectifs quantitatifs.

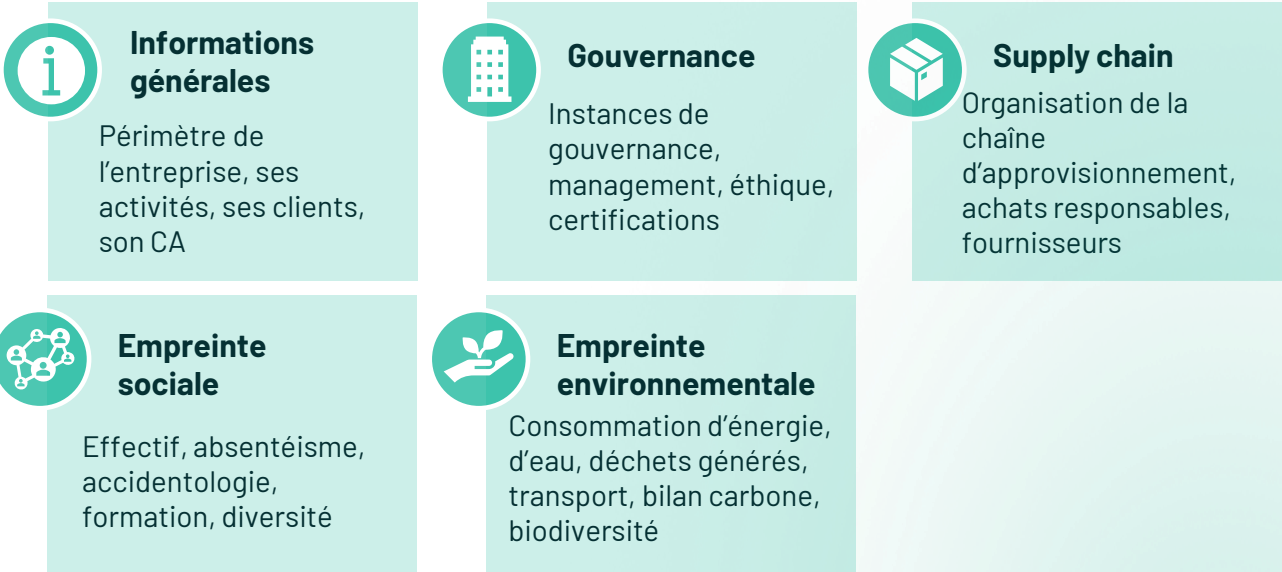
L’empreinte carbone de chaque société de portefeuille est également mesurée annuellement (Scope 1, 2 et 3), soit de manière détaillée, soit estimée lorsque la matérialité est faible ou modérée. Andera Partners incite également les entreprises à définir des plans d’actions spécifiquement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter l’impact des sociétés sur le changement climatique.

De même, Andera Partners incitera progressivement les sociétés à identifier leur impact sur l’enjeu de la préservation de la biodiversité et à définir un plan d’action pour le réduire en cas de matérialité.

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE

Reporting ESG annuel

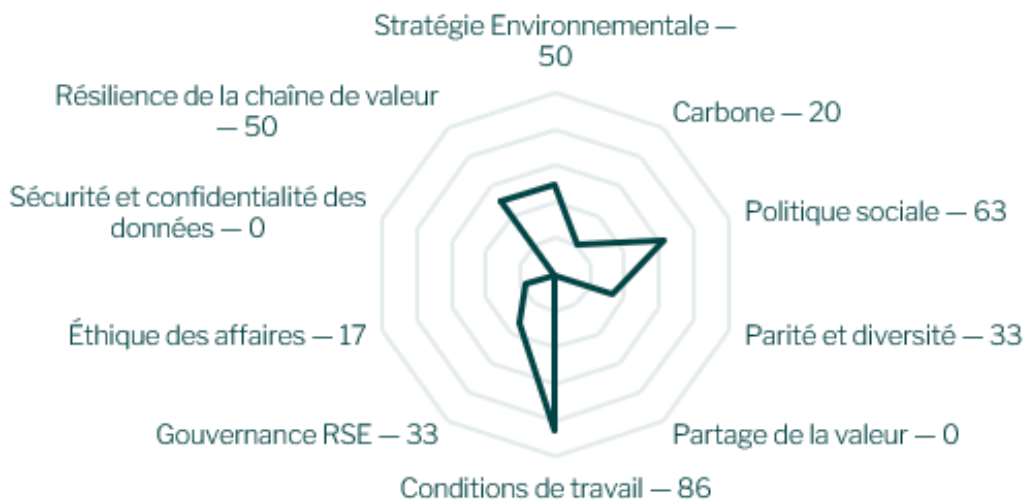
Andera Partners réalise depuis 2016 une analyse annuelle des performances ESG des participations, dans une démarche d’amélioration continue de l’exhaustivité, pertinence et fiabilité des données collectées notamment grâce à la vérification du reporting ESG par un cabinet externe. Ce reporting ESG annuel est réalisé pour les portefeuilles de toutes les activités d’Andera Partners et permet d’assurer un suivi annuel des risques de durabilité ainsi que des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité. Le reporting ESG couvre plus de 100 KPIs (dont les indicateurs réglementaires requis par la SFDR) qui permettent de couvrir les thématiques suivantes :



CARTOGRAPHIE ANNUELLE DES RISQUES DE DURABILITÉ ET PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

Les données issues du Reporting ESG permettent d'évaluer chaque année le niveau de risque de durabilité et les principales incidences négatives pour les sociétés et de leur niveau de maturité face à ces risques. Cette analyse est aussi bien réalisée au niveau des sociétés de portefeuille que des fonds.

Exemple d'une matrice d'analyse de performance ESG d'une société de portefeuille



Méthodologie d'analyse :

Performance ESG: 0 = pas d'initiative mise en place pour adresser l'enjeu ESG ; 100% = enjeux complètement atténués par la mise en place d'initiative pertinente

PERFORMANCE ESG :

Est-ce que la société a conscience du risque ?

Est-ce que la société a mis en place des politiques et initiatives face à ce risque ?

Est-ce que la société suit des données quantitatives sur ce risque ?

Est-ce que les résultats sont satisfaisants ? (en valeur absolue, en intensité, comparé au benchmark, et en évolution dans le temps)

Cette analyse qualitative permet de palier à l'absence d'estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques identifiés en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance des entreprises au sein du portefeuille d'Andera.

RÉALISATION D'UNE FICHE DE SYNTHÈSE PAR SOCIÉTÉ ET PAR FONDS

Une fiche de synthèse est produite à l'issue du Reporting ESG pour chaque participation avec une démarche individuelle de sensibilisation. Ce suivi annuel d'indicateurs couvrant les risques majeurs de durabilité et principales incidences négatives permet un suivi précis de l'évolution de la prise en compte des enjeux ESG matériels par chacune des participations.

Ces fiches sont partagées avec le management des participations et deviennent un outil de dialogue entre les équipes d'investissement et les participations notamment lors des Conseils de Surveillance.

DIALOGUE AVEC LES INVESTISSEURS

Des rapports par fonds sont également formalisés et communiqués annuellement aux investisseurs afin de partager de manière transparente les avancées des sociétés au sein du portefeuille des fonds en matière de durabilité, en complément du Rapport annuel ESG d'Andera Partners.

Un reporting conforme aux exigences de la réglementation SFDR est également communiqué aux investisseurs des fonds classés Article 8 ou 9. La société de gestion répond également chaque année aux différents questionnaires ESG envoyés par ses souscripteurs.

Cession

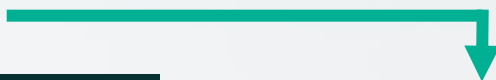
Andera Partners met en place des actions de long terme qui s'étendent au-delà des horizons et met à disposition les informations ESG lors de la cession afin de valoriser les efforts déployés pendant la période de détention par les sociétés en portefeuille. Lorsque cela est pertinent, une Vendor Due Diligence ESG est réalisée.



V ZOOM SUR LES RISQUES CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Intégration des risques de durabilité et PAI liés au changement climatique et à la préservation de la biodiversité au cœur du cycle d'investissement

Investissement



Transformation

EXCLUSIONS

- Application des exclusions ESG
 - **Climat** : exclusions concernant le charbon, les énergies fossiles non conventionnelles et conventionnelles
 - **Biodiversité** : exclusions concernant l'huile de palme ou l'exploitation forestière

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'OPPORTUNITÉ

- Analyse de matérialité des enjeux ESG et d'une contribution potentielle aux Objectifs de Développement durable
- Analyse des risques de durabilité :
 - **Climat** : analyse des risques physiques et de transition appuyée par le logiciel Altitude d'Axa climate
 - **Biodiversité** : analyse sectorielle et géographique des impacts et dépendances
 - **Eau** : analyse sectorielle et géographique des impacts et dépendances
- Etude de l'éligibilité à la Taxonomie Européenne
 - Analyse de la contribution à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique

DUE DILIGENCE DE PRÉ ACQUISITION

- Analyse interne ou externe des risques et opportunités de durabilité ainsi que des principales incidences négatives
- Intégration d'une synthèse de l'analyse dans les notes d'investissement pour discussion au Comité d'investissement

PACTES DES ACTIONNAIRES

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE ESG

- Accompagnement personnalisé pour la mise en place de démarches ESG
 - **Climat via le Programme Andera Solutions Climat** : mesure de l'empreinte carbone, définition d'une trajectoire SBT pour les sociétés éligibles et d'un plan d'action de réduction
 - **Biodiversité et eau**, lorsque l'enjeu est matériel : mesure d'empreinte (msa.km²) et définition d'un plan d'action d'atténuation

SUIVI

- Reporting ESG annuel incluant la mesure des principales incidences négatives des investissements (indicateurs « PAIs » de SFDR)
 - 4 indicateurs sur les enjeux **Climat** et 2 sur les enjeux **Biodiversité et eau**.
- Cartographie annuelle des risques de durabilité (analyse de l'exposition aux enjeux **Climat** et **Nature** et de la maturité dans la prise en compte)
- Réalisation d'une fiche de synthèse par société et pour chacun des fonds permettant d'identifier les axes de progrès

Cession

TRANSMISSION

- Mise à disposition d'informations ESG pertinentes au moment de la cession afin de valoriser les efforts déployés pendant la période de détention par la société en portefeuille.



Démarche spécifique pour la lutte contre le changement climatique

ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION POUR LE CLIMAT

Début 2019, Andera Partners rejoint **l’Initiative Climat International** co-signée par un grand nombre d’acteurs français et internationaux du Capital Investissement. Cet engagement marque la volonté d’Andera Partners de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de cette initiative, Andera Partners contribue tout particulièrement au Groupe de Travail sur l’alignement 2°C et sur les engagements Net zéro.

En 2023, Andera Partners s’est engagée auprès de la Science Based Targets Initiative (SBTi) et a validé sa trajectoire de décarbonation quelques semaines plus tard. La trajectoire et les objectifs d’Andera Partners en matière de décarbonation sont détaillés à la page suivante du rapport.

Dans le cadre de son adhésion au SBTi, Andera Partners a lancé en 2023 son programme **Andera Solutions Climat**, afin d’accompagner les sociétés investies dans la mesure de leur empreinte carbone, la définition d’une trajectoire alignée avec l’Accord de Paris, la définition d’un plan d’action de décarbonation et la validation de ces objectifs de décarbonation auprès du SBTi.

A date, 15 sociétés bénéficient du programme Andera Solutions Climat (38 bénéficient du Andera Sustainability program) et 14 sociétés se sont engagées ou ont validé leurs engagements de décarbonation auprès du SBTi.

PRISE EN COMPTE DU RISQUE CLIMAT AU SEIN DU PORTEFEUILLE

Durant la phase de pré-acquisition, Andera Partners réalise de manière systématique une analyse des enjeux liés au Changement Climatique.

De plus, Andera Partners réalise depuis 2022 sur l’ensemble de son portefeuille, une **analyse approfondie des risques physiques et de transition liés au Changement Climatique**. L’objectif de cette analyse est de mesurer l’exposition des sociétés aux risques physiques, de transition ainsi qu’aux opportunités liés au changement climatique, sur la base des recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD). Cette analyse a été renforcée en 2025 par l’utilisation du logiciel Altitude d’Axa Climate.

Méthodologie d’analyse

140 sociétés analysées

6 stratégies d’investissement

RISQUES ANALYSÉS

Risques de transition	Politiques et réglementaires
	Technologiques
	Marché
	Réputationnels
Risques physiques	Extrêmes
	Chroniques

OPPORTUNITÉS ANALYSÉES

Efficacité des ressources
Source d’énergie
Produits et services
Marchés
Résilience

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS

Accélérer notre action contre le changement climatique

En avril 2023, Andera Partners a adopté une trajectoire de décarbonation alignée avec l'Accord de Paris et validée par la Science-Based Targets Initiative.



Cette trajectoire comprend à la fois l'empreinte carbone « directe » d'Andera (scopes 1 et 2) mais également son empreinte indirecte (scope 3, catégorie 15) liée à son portefeuille d'investissement qui représente 99% de son empreinte.



Notre trajectoire carbone

Andera Partners (Scopes 1, 2) :

Objectif -50% d'émissions de GES en absolu d'ici 2030 par rapport à 2019

Portefeuille (Scope 3, catégorie 15) :

Objectif : 100% des sociétés investies éligibles* ayant validé auprès du SBTi une trajectoire de décarbonation d'ici 2033

Résultats 2025

- -59% d'émissions de GES (scopes 1 et 2) par rapport à 2019
- 34% des sociétés éligibles sont engagées ou validées par le SBTi (en montants investis)
- 12% des sociétés sont validées par le SBTi (en montants investis)

*Nos engagements SBTi couvrent environ 40% de nos investissements totaux (60% étant optionnel ou non éligible à la méthodologie Private Equity du SBTi).

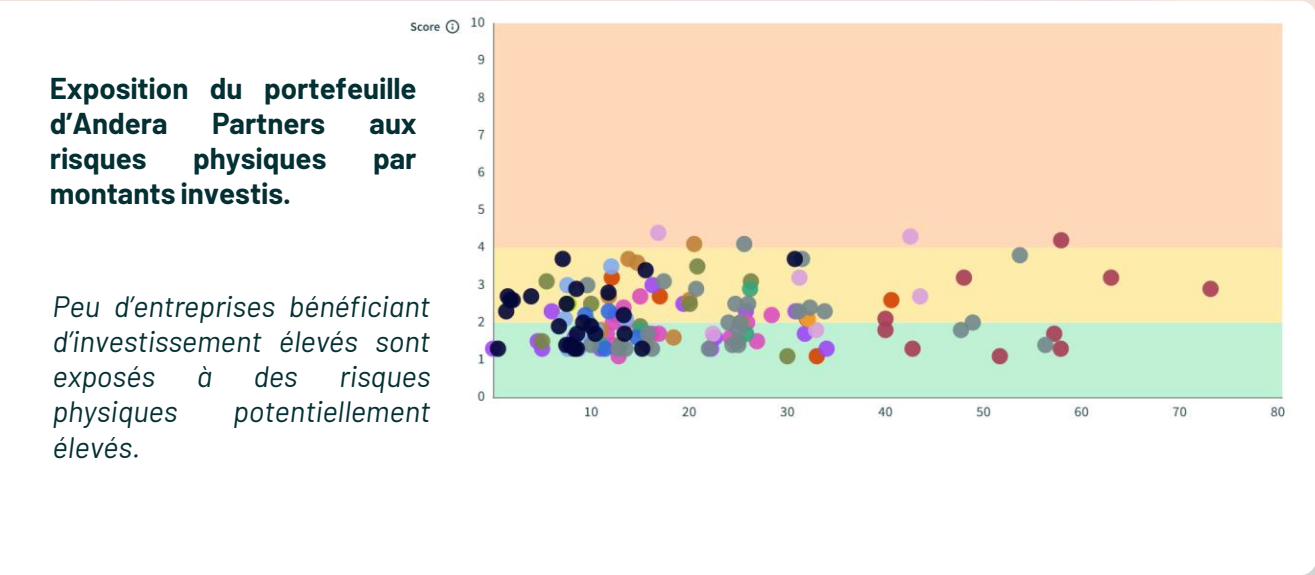
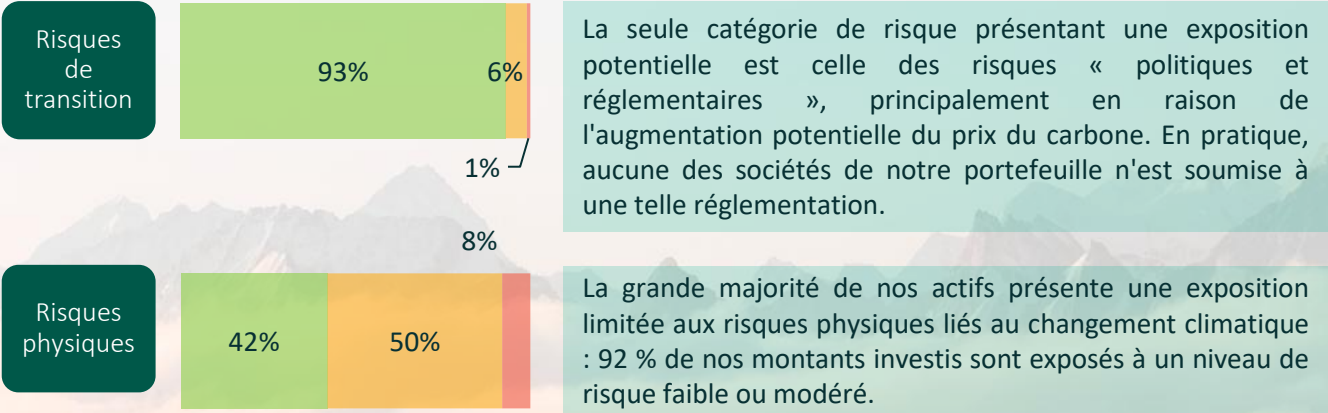
Fréquence d'évaluation : La mise à jour du bilan carbone a lieu tous les ans (société de gestion et participations), avec un objectif d'accompagner entre 5 et 8 sociétés par an (Programme Andera Solutions Climat) pour atteindre 50% de sociétés éligibles validées par le SBTi en 2028 et 100% en 2033.

Plus d'informations sont disponibles **au sein de notre livre blanc**
« Décarbonation des PME, ETI : le rôle clé des acteurs du private equity » :

https://www.anderapartners.com/wp-content/uploads/2023/06/SBTi_-_Livre-Blanc_-_26-06-23-VF.pdf

ANALYSE DE L'EXPOSITION DES ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE AUX RISQUES CLIMAT PHYSIQUE ET DE TRANSITION

Risque climat moyen du portefeuille



Démarche spécifique pour la préservation de la Biodiversité

ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION POUR LA BIODIVERSITE

Andera Partners s'engage à respecter les objectifs de la **Convention sur la diversité biologique de 1992**, notamment sur ses trois objectifs principaux :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de la diversité biologique et ;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Andera Partners a également été à l'origine de la création d'un Groupe de travail sur les enjeux de Biodiversité au sein de la Commission Sustainability de France Invest afin d'accélérer la définition de méthodologie et d'approche adaptées au Private Equity. En 2025 Andera Partners devient membre actif du sous-groupe Measurements, protocols and standards du Finance for Biodiversity pledge.

PRISE EN COMPTE DU RISQUE BIODIVERSITE AU SEIN DU PORTEFEUILLE

Durant la phase de pré-acquisition, Andera Partners réalise de manière systématique une analyse des enjeux liés à l'érosion de la Biodiversité.

Cette analyse s'appuie sur le concept de la double-matérialité des risques biodiversité : du point de vue de la dépendance aux services écosystémiques et des impacts sur l'érosion de la biodiversité.

En 2025, **100%** des sociétés en portefeuille ont été analysées selon les potentiels impacts et dépendances à la biodiversité de leurs activités.

Depuis 2023, Andera Partners évalue également l'exposition de son portefeuille aux risques physiques et réputationnels liés à la biodiversité. Cette analyse permet d'approcher les risques de manière locale en prenant en compte la localisation précise des sociétés en portefeuille, l'intégrité des écosystèmes dans les régions où elles sont implantées, les dépendances des sociétés aux services écosystémiques, et l'impact de leurs activités sur la biodiversité locale. Cette analyse intègre également le potentiel risque réputationnel du portefeuille en considérant la proximité des sites avec des zones protégées et conservées ainsi qu'avec des zones clés pour la biodiversité.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Andera Partners s'engage à intégrer la dimension biodiversité au cœur de son processus d'investissement avec notamment la mesure de la matérialité de l'enjeu pour l'ensemble de ses participations.

En 2023, la stratégie d'alignement avec les objectifs de long-terme liés à la biodiversité a été élaborée et des objectifs significatifs ont été fixés au niveau du portefeuille. A ce titre, Andera Partners vise à ce que 100 % des entreprises de son portefeuille fassent l'objet d'une analyse de leurs impacts et dépendances à la biodiversité et à ce que toutes les entreprises pour lesquelles la biodiversité est un enjeu matériel disposent d'un plan d'action visant à réduire leur impact d'ici à 2030.

Andera Partners s'est aussi illustrée sur le sujet de la biodiversité en menant des initiatives de place au travers du Groupe de Travail France Invest dédié à la Biodiversité. Ainsi, Andera Partners a contribué à la rédaction d'un Guide Biodiversité à destination de l'ensemble de la profession et a réalisé une empreinte quantitative (msa) en collaboration avec une des sociétés de son portefeuille et d'autres sociétés de gestion au sein du Groupe de Travail.

40,38 MSAppb*

The 2 mains impact of Andera Partners on biodiversity are land use and pollution.

53%

Portfolio companies with pressure issue have an action plan addressing biodiversity or water-related issues.

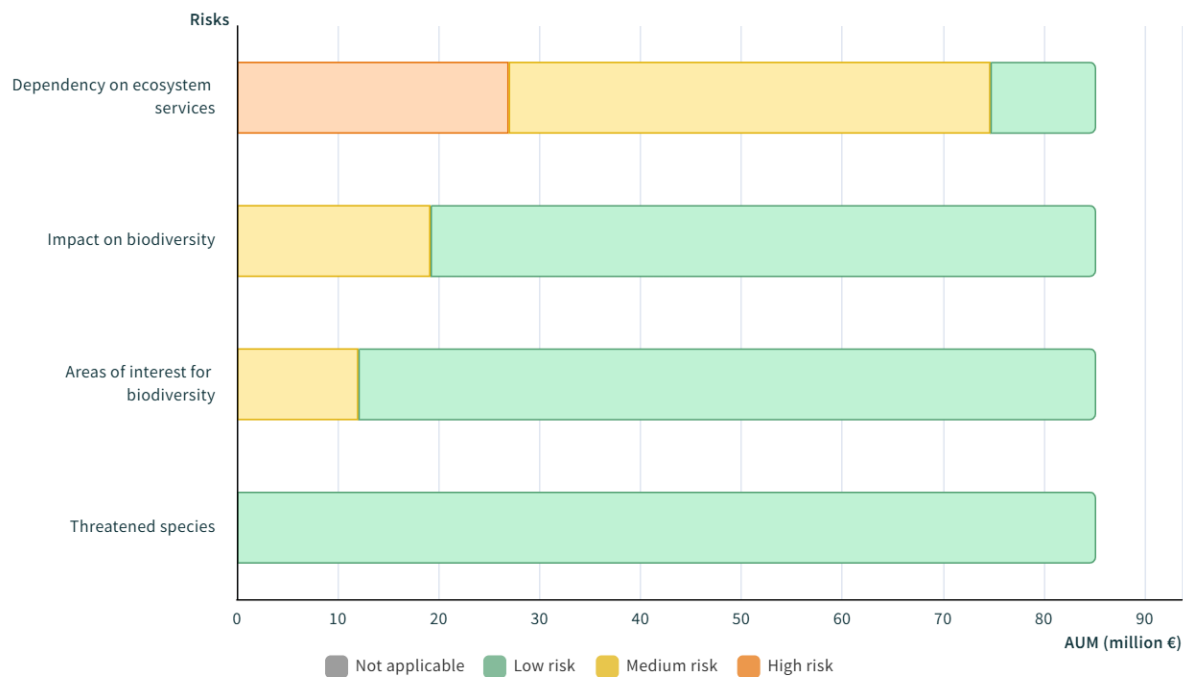
ANALYSE DES RISQUES PHYSIQUES, IMPACTS ET DÉPENDANCES DU PORTEFEUILLE A LA BIODIVERSITÉ

Andera Partners inscrit sa démarche Biodiversité dans le cadre méthodologique « LEAP » de la TNFD composée de quatre étapes : « locate » (situer les connexions avec la nature), « evaluate » (évaluer les dépendances et impacts), « assess » (estimer les risques et opportunités), et « prepare » (préparer la réponse stratégique et le reporting).

Dans le cadre de cette démarche, Andera Partners travaille sur la partie « **evaluate** » grâce à l’outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) développé par la Natural Capital Finance Alliance. Pour la première année en 2023, Andera Partners a travaillé également sur la dimension « locate », via l’outil WWF Biodiversity Risk Filter. En 2025 Andera Partners poursuit sa démarche d’innovation et d’amélioration continue en intégrant Altitude le logiciel d’Axa Climate comme outil d’analyse de ses 670 assets.

Une partie des résultats clés de ces analyses en 2025 est présentée ci-dessous.

Répartition de l’exposition d’Andera Partners par typologie de risques biodiversité en montants investis.



Le principal enjeu pour le portefeuille est celui de la dépendance aux services écosystémiques (bénéfices offerts par la biodiversité).

Annexes

1. **EXCLUSIONS ESG**
2. **TABLE DE CORRESPONDANCE**
3. **CHIFFRES FONDS**

Exclusions ESG : normatives

Exclusions Normatives	Précisions sur l'exclusion	Détails sur le contenu de la norme	
UNGC Principles	Exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes ou conventions internationales, à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial.	Droits de l'homme Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme. Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme. Travail Principe 3 : respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective. Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession. Environnement Principe 7 : appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement. Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. Anti-corruption Principe 10 : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles
OECD Guidelines	Couvre les opérations et la chaîne d'approvisionnement	Les Principes directeurs sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales afin de favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, et de la concurrence.	http://mneguidelines.oecd.org/guidelines/
OIT		En particulier les huit conventions fondamentales de l'OIT qui traitent de quatre grands enjeux : la liberté d'association, la non-discrimination, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé. - La convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; - La convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98) ; - La convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) ; - La convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) ; - La convention sur l'âge minimum, 1973 (n° 138) ; - La convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182) ; - La convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ; - La convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (n° 111).	NA
Convention CITES	Le commerce de toute espèce ou produit animal ou végétal régulé par la convention CITES	La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.	NA

Exclusions ESG : sectorielles

Andera Partners exclu strictement de ses investissements les entreprises ayant une part de leur chiffre d'affaires liée aux activités suivantes:

Activités controversées	Précisions sur l'exclusion stricte	Exceptions autorisées
Activité économique illégale	- Activité économique illicites et/ou criminelles (eg. commerce de stupéfiants, prostitution, contrefaçon) - Activité économique dont les revenus sont cachés aux autorités fiscales	-
Activités dans les régimes oppressifs et non coopératifs	Activité économique dont le siège social se situe dans la liste des pays interdits. En cas de présence dans les pays classés à très haut risque ou non coopératif, une vérification est nécessaire auprès de la conformité	Si modification de la liste lors de la mise à jour annuelle
Armement controversé	Production, vente et composants d'armes controversées : mines anti personnelles (définies par le traité d'Ottawa de 1999), les bombes à sous-munitions (définies par la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions de 2008), armes chimiques et biologiques (définies dans la Convention de Paris sur les armes chimiques de 1993), armes nucléaires	-
Casinos, jeux d'argent et hasard	Activité de casinos et d'entreprises équivalentes	-
Clonage	Activité économique utilisant le clonage à des fins de reproduction humaine ou de reproduction animal hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Reproduction animale pour la recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques
Expérimentation animale	Activité économique réalisant des expériences sur les animaux pour des produits qui ne sont pas soumis à cette obligation légale et/ou réglementaire et hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	-
Exploitation forestière	Activité d'exploitation forestière	Forêts gérées de manière durable (avec certification)
Tabac	Production, vente de tabac et de produits connexes (dont produits de vapotage)	-
OGM	Production, vente hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Utilisation d'OGM à des fins médicales (eg. produits de thérapies géniques à usage chez l'homme, production de médicaments, production d'outils biologiques à des fins de R&D en thérapeutique, etc.) avec existence d'une politique de responsabilité et sur la conformité aux conventions internationales en matière d'OGM
Pornographie	Activité de production et de promotion de contenus pornographiques	-
Alcool	Activité économique impliquée dans des activités de production et distillerie et toute activité en lien avec les Groupes 4 & 5	Commerce, avec un seuil autorisé de 30% du CA maximum
Energies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux)	Extraction, production, vente, stockage, transport	- Activité permettant de limiter l'impact - Prestataires de services (avec un seuil autorisé de 30% du CA maximum)
Huile de Palme	Activité économique n'ayant pas obtenu ou non engagée à obtenir la certification RSP0 ou tout autre certification reconnue au niveau international	Approvisionnement, avec un seuil autorisé de 30% du CA maximum

Table de correspondance

RÉFÉRENCE DANS L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER	Section du rapport
1. Démarche générale de l'entité	Introduction – Présentation de la démarche générale II. Stratégie d'engagement - Classification SFDR des fonds IV. Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives au cœur du cycle d'investissement
2. Moyens internes déployés par l'entité	I. Gouvernance et moyens dédiés
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	I. Gouvernance et moyens dédiés
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	II. Stratégie d'engagement
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	III. Taxonomie Européenne et combustibles fossiles
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris	V. Zoom sur les risques climat et biodiversité
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	V. Zoom sur les risques climat et biodiversité
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	IV. Intégration des risques de durabilité et des principes incidences négatives au cœur du cycle d'investissement

CARACTERISTIQUES DES FONDS DONT L'ENCOURS DEPASSE 500 MILLIONS D'EUROS

Indicateurs ESG 2025	Andera Midcap 5	Acto V
% des encours promouvant des caractéristiques ESG	80%	80%
Part des entreprises concernées par un dialogue ESG : entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement ESG de la part d'Andera Partners au cours de l'année 2025	82%	100%
Part des entreprises concernées par un dialogue ESG : entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement ESG de la part d'Andera Partners au cours de la période détention	91%	100%
Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	0%
Part des entreprises ayant adressé les sujets ESG au Board, en 2025	75%	82%
Emissions financées (ktCO2e)	102 ktCO2e	47 ktCO2e



Andera Partners

Direction Sustainability

2, Place Rio de Janeiro – 75008 Paris

Tél: +33 1 85 73 64 00

contact@anderapartners.com

anderapartners.com/fr/



andera
PARTNERS

ACTION FOR CLIMATE
AND SUSTAINABILITY